...EILLE.

...ciel de l'Etat et de la Ville;
...RIME PAR JERÔME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1835.

Nous apprenons que M. Charles Gayarré, notre sénateur au Congrès, et maintenant à Paris, a adressé à l'Orateur de la Chambre des Représentans de la Louisiane, une lettre par laquelle il expose à notre Législature que le mauvais état de sa santé l'oblige à se démettre de la place importante que la confiance de ses concitoyens a bien voulu lui confier, les médecins les plus célèbres de la capitale lui ayant annoncé d'une manière positive que sa mort serait prochaine s'il persistait à vouloir se livrer à aucun genre de travail pénible.

Nous regrettons d'annoncer une pareille nouvelle aux Louisianais. Voici donc un de nos créoles les plus distingués obligé de sacrifier son avenir et les plus belles espérances de ses compatriotes par suite du funeste horoscope des docteurs de Paris !!!

NOTRE LEGION.

La revue d'inspection de la Légion de la Louisiane a eu lieu hier, et toute la population de la Nouvelle-Orléans a trouvé l'occasion d'aller admirer la belle tenue de notre milice citoyenne. Nous n'avons pu savoir le chiffre numérique de nos compagnies habillées; cependant le rapport en a été fait, et nous serons à même de l'offrir incessamment à nos lecteurs.

La revue s'est terminée par plusieurs évolutions exécutées avec assez d'ensemble.

Nous sommes fâché de dire ici qu'il manquait à ce corps la superbe compagnie des *Cazadores Volantes*. Désirant en connaître la raison, nous nous sommes adressé au capitaine lui même, et nous avons appris de lui que c'était par mesure de prudence qu'il ne s'était pas agrégé à la Légion, car la semence qu'il devait être portée publiquement contre un officier de la compagnie qu'il commande, aurait pu peut-être exciter quelques troubles parmi les soldats, et donner lieu à de fâcheux résultats. Nous approuvons fort cette mesure ; et nous pensons que d'après ces motifs, le commandant en chef partagera notre opinion.

D'après ce que nous avions ouï dire, nous avions pensé que la malheureuse affaire qui eut lieu entre deux de nos officiers à l'époque des dernières émeutes avait été arrangée à l'amiable, par suite d'une réconciliation sincère. C'est donc avec surprise que nous avons entendu parler de procès, de jugement et des troubles qui en pourraient être la conséquence. Certes, la discipline la plus stricte doit être maintenue dans un corps justement appelé "sauve-garde de la Louisiane" ; mais cette discipline ne devait-elle pas être aussi quelquefois tempérée par les chefs chargés de la maintenir, surtout lorsque l'occasion semble le permettre. Et faut-il juger suivant toute la rigueur des lois militaires le citoyen actif, zélé et prêt à tout moment à verser son sang et à exposer ses jours pour la défense de la patrie et pour le maintien de l'ordre public. La justice doit se faire nous le confessons sincèrement; mais la politique d'un gouvernement sage doit savoir l'adoucir lorsqu'aucun inconvénient ne saurait en résulter. Ce principe est tellement consacré, que dans les républiques aussi bien que dans les monarchies, l'exécutif a le privilège de commuer les peines infligées par la loi, voire même celui de pardonner.

Trop de sévérité dans les procès militaires de la Légion, pourrait peut-être diminuer le zèle de nos soldats, et occasionner-le démembrement du plus beau corps des Etats-Unis.

Note—Depuis que nous avons écrit ce qui précède nous avons appris que la reconciliation n'a eu lieu qu'après le jugement rendu, et que depuis lors des démarches ont été vainement faites auprès du Gouverneur pour commuer la peine portée. Des motifs valables auront sans doute engagé notre premier magistrat à agir ainsi qu'il l'a fait.

A M. L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

Monsieur,

Voudriez-vous avoir la complaisance de m'informer, par la voie de votre journal, la manière dont il faudrait que je me prisse pour connaître, le samedi, le poids qu'il me faudrait donner à mes pains le lundi. Je croyais qu'il était de *toute justice*, afin que mes confrères et moi ne soyons mis à l'amende le lundi, devoir connaître au moins le samedi, la taxe de la mairie.

Votre serviteur,
UN BOULANGER.

☞ A la question qui nous est posée par *un boulanger*, nous n'avons qu'à lui dire que nous ne savons pas mieux que lui ce *qui se passe* au bureau du maire pour occasionner ces retards; et que, si dorénavant il tient à connaître le poids du pain le samedi, il n'a qu'à s'adresser en personne au bureau du maire, où on lui fera *probablement* connaître le tarif et les raisons qui occasionnent les retards de la publication de l'avis.

Madame LEFEBVRE commence aujourd'hui l'ouverture de ses modes et nouveautés de Paris, qu'elle vient de recevoir par les navires *Elysabeth*, *Bolivar* et *Salem*. L'assortiment de marchandises reçues est complet en tout ce qui concerne cette partie. Nous invitons les dames à visiter particulièrement *les broderies* qui vraiment atteint un dégré de perfection inconnue jusqu'à ce jour.

AUX PERES DE FAMILLE.

Nous venons d'être gratifié d'un prospectus du système d'éducation qui sera mis en usage dans l'Académie de Madame Santangelo ; le plan d'éducation nous a semblé établi sur des bases excellentes, et nous l'avons trouvé développé de la manière la plus satisfaisante; il se réduit, en résumé, à l'application pure et simple des propres principes de l'institutrice à l'éducation des femmes en général, modifiées suivant les circonstances particulières—"Dans ce pays" dit-elle "les femmes ne doivent pas être ensevelies vivantes dans un couvent ; leur lot n'est pas non plus de briller dans le palais des Rois. Leur sort enfin n'est pas de dominer les hommes ni d'être leurs esclaves. Une Américaine, une Louisianaise doit être bonne épouse, bonne mère, bonne citoyenne. C'est sur ces trois points principaux que roule la méthode d'instruction de madame Santangelo.

La barque anglaise *Mary Catherine*, capitaine Oliphant, est arrivée à Charleston le 6 novembre, de Liverpool d'où elle était partie le 3 octobre. Nous ne recevons par ce navire aucune nouvelle politique ; le *North America* ayant déjà apporté les journaux de cette date. Il paraitrait que les cotons ont éprouvé une baisse sur la place de Liverpool. Pour l'état de ce marché nous référons nos lecteurs au titre *Commercial*.

Le major Norton, habitant du Texas, était à Boston, recrutant des volontaires pour aller dans cette colonie aider à repousser l'invasion des Mexicains. Une réunion préparatoire devait avoir lieu, jeudi 29 octobre, à la salle de concert.

Le brick Marion de Charleston, allant à la Havane, s'est perdu sur la pointe à Cruze, 20 milles dans l'est de Cardenes. Le capitaine et l'équipage sont sauvés, mais le navire et la cargaison sont entièrement perdus. C'est le dixième navire que M. Pezant, l'armateur, a perdu depuis 10 ans. Tous faisaient le commerce des Antilles.

HAVANE.

Par le dernier arrivage de la Havane, nous avons reçu une liasse du *Noticioso y Lucero* jusqu'au 4 inclusivement. Ces gazettes ne contiennent rien de plus récent d'Espagne que ce que nous avons précédemment publié. Nous y voyons cependant des documens qui nous paraissent de la plus haute importance en raison de la part active que l'île de Cube paraît vouloir prendre dans les affaires de la Péninsule. Y aurait-il à la Havane des Carlistes qui cherchassent à former un parti en faveur du prétendant. Rien ne l'annoncerait si ce n'était ce. Une dépêche officielle adressée au capitaine général de la colonie par le ministre Manuel de la Riva Herrera, 2o. Un mémorial du commerce de la Havane et la réponse faite par Don Miguel Facon. Voici la traduction de ces trois documens.

DEPECHE OFFICIELLE.

EXCELLENCE,

Des événemens majeurs, compagnons inséparables des crises politiques qu'éprouve un peuple lorsqu'il passe d'un état d'oppression à un autre état plus libre appellent aujourd'hui l'attention du gouvernement de Sa Majesté, et celui-ci triomphera sûrement de tous les obstacles et applaudira toutes les difficultés que les ennemis du trône légitime de notre auguste Reine Dona Isabel II veulent lui opposer; il déjouera toutes les cabales, toutes ces intrigues qui tendent par des moyens illicites et réprouvés à plonger la nation dans un gouffre de maux en l'enveloppant dans les horreurs et les désastres de l'anarchie. Le triomphe du gouvernement sera prompt et assuré. La cause du despotisme et de l'anarchie a succombé de la manière la plus avantageuse à l'intérêt de l'ordre social grace à la sagesse des gouvernemens de l'Europe. L'alliance de l'Espagne avec les deux premières puissances du monde civilisé lui assure, si toutefois elle en avait besoin tous les secours nécessaires pour triompher d'un prince ambitieux qui n'a pas frémi à l'idée de jeter sa patrie dans toutes les horreurs de la guerre civile. La sagesse et le courage des Espagnols opposeront une digue indestructible contre laquelle viendront frapper et mourir les efforts impuissans et momentanés d'un petit nombre d'individus qui, une fois aveuglés, voudraient précipiter la marche prudente et circonspecte que poursuit le gouvernement de Sa Majesté pour ce qui est relatif à la réforme des abus et aux progrès de l'administration.

Cependant on ne doit pas se dissimuler que les conséquences qui résulteront de la combinaison de deux partis opposés entr'eux au dernier degré, sont d'une nature très sérieuse, et que ces deux partis sont d'accord dans leurs desirs à détruire les lois de cette monarchie de plusieurs siècles, l'un en voulant changer l'ordre établi dans la hiérarchie de nos rois légitimes, et l'autre, prétendant altérer la constitution sans respect pour les mœurs et les habitudes du pays, sans calculer les nombreux périls auxquels il exposera la patrie par de tels changemens et de telles révolutions. Comme il ne sera pas étrange de voir ces deux classes d'ennemis chercher à étendre leurs plans sur tous les points de la monarchie. Sa Majesté m'ordonne d'informer Votre Excellence de l'état dans lequel se trouve la nation, des moyens que compte employer son gouvernement pour assurer le trône d'Isabelle, le garantir contre toutes coupables tentatives, et pour rétablir l'ordre momentanément troublé dans quelques provinces de la péninsule.

Sa Majesté la Reine Régente espère que Votre Excellence prendra par anticipation toutes les mesures que votre zèle et votre loyauté vous dicteront pour empêcher la propagation des doctrines en question, et que vous n'omettrez aucun moyen pour résister aux efforts que voudraient faire dans cette île les ennemis du trône de son auguste fille ; et ces ennemis sont tous ceux qui cherchent à détruire les lois et à prêcher des changemens de formes, semblables à ceux qui ont eu lieu dans différentes parties du royaume. D'ordre de la Reine je vous ai donné ces instructions pour votre gouverne à venir.

Que Dieu accorde à Votre Excellence de nombreuses années.

Madrid 5 septembre 1835.

MIL. DE LA RIVA HERRERA.

A M. le capitaine *général* de l'île de Cuba.

Ce que je fais savoir pour la satisfaction des fidèles habitans de cette capitale.

Havane 1er. novembre 1835. FACON.

Mémorial présenté par le commerce de la Ville de la Havane, à son excellence D. Miguel Tacon, Pair du Royaume, Président, Gouverneur et capitaine général de l'île.

Excellence,

Les soussignés, habitans et négocians de cette ville, croiraient manquer au plus sacré de leurs devoirs, s'ils ne présentaient pas à Votre Excellence, l'expression sincère de leur reconnaissance, et s'ils ne manifestaient avec franchise l'esprit qui anime le commerce si important de la Havane.

Au milieu de la crise actuelle, lorsque non voisins des Etats-Unis de l'Amérique du Nord sont en proie à des convulsions politiques qui menacent de briser les liens de leur Union, lorsque les peuples qui naguères étaient soumis à la monarchie espagnole sont victimes de la guerre civile, lorsqu'on cherche à soulever ceux qui sont restés fidèles à la mère-patrie, lorsque des éléments de discorde aussi nombreux et aussi compliqués sont conjurés pour produire un bouleversement dans cette île riche et prospère, lorsque la Péninsule elle même est le théâtre d'événemens les plus désastreux, les soussignés se livrent à leurs travaux avec une sécurité et une confiance bien garanties par le système de gouvernement pacifique mais en même temps énergique adopté par Votre Excellence.

C'est à Votre Excellence que cette île est redevable de cette paix inappréciable, de cette sécurité des personnes et des propriétés, de son existence et enfin de tous les avantages dont peut jouir l'homme civilisé. La vie, les intérêts des soussignés sont assurés par la vigilance au dessus de tout éloge de Votre Excellence ; et que peuvent faire les soussignés pour témoigner la reconnaissance qu'ils éprouvent pour des bienfaits aussi inappréciables ! Le commerce de la Havane a contracté envers Votre Excellence une dette dont il ne pourra jamais s'acquitter ; et en offrant à V. E. leur énergique coopération, leurs biens et même leurs personnes pour tout ce qui pourra contribuer à l'objet sacré du maintien de la tranquillité dans cette île, et à son union indissoluble avec la métropole, les soussignés ne font que remplir un devoir sacré.

Daignez accepter l'assurance de la sincérité avec laquelle nous laissons ces offres à votre Excellence.

HAVANE, 20 octobre 1815.

Suivent les signatures qui remplissent cinq colonnes du *Noticioso y Lucero* de la Havane.

REPONSE DU GOUVERNEUR.

J'ai reçu l'honorable communication que les sociétés commerciales et les négocians de cette ville ont bien voulu m'adresser le 20 du mois dernier et qui m'a été remise aujourd'hui, pour m'assurer *qu'ils mettaient à ma disposition leurs biens et même leurs personnes pour tout ce qui pourra contribuer à l'objet sacré du maintien de la tranquillité dans cette île et à son union indissoluble avec la métropole.*

J'avais déjà des preuves surabondantes du bon esprit qui anime le commerce de la Havane, cependant une offre aussi généreuse, tout en exaltant votre loyauté et votre patriotisme bien connu, ne me reste plus rien à désirer pour m'acquitter des devoirs si difficiles de mon commandement.

J'accepte avec le plus grand plaisir ces offres aussi spontanées que sincères qui, tranmises (comme elles vient l'être sous mon couvert) à S. M. la Reine-Régente, rempliront son âme royale des impressions les plus avantageuses en faveur de la classe opulente du commerce de cette ville ; commerce qui s'étend dans toutes les parties du monde et qui a tant de titres à la munificence royale.

Veuillez, Messieurs, communiquer la présente au commerce entier de la Havane, et accepter pour vous mêmes et vos mandataires l'assurance de ma considération distinguée.

Dieu veuille vous conserver de longues années.

Havane, 2 novembre 1825

MIGUEL TACON

A MM Don Joaquin Gomez et D. Joaquin de Azpurua, doyens et consuls du tribunal de commerce

En lisant avec attention les trois documens qui précèdent on s'apercevra facilement qu'il reste dans l'île de Cuba un parti opposé au gouvernement de la Reine Régente, mais quel est ce parti ? Est-ce celui du prétendant ? Non. Don Carlos ne compte pas un seul ami dans toute la colonie à moins que ce ne soit parmi les membres du clergé. Est-ce le parti libéral, et veut-il rétablir la constitution de l'an XII, à l'exemple de plusieurs des provinces de l'Espagne ? et constituer des *juntes* ainsi que paraissent l'avoir fait la Catalogne, une partie de l'Arragon et de l'Andalouse, et la Galliace? Cela serait aussi probable. Mais ce qui pourrait être plus probable encore, c'est qu'une partie de la population de Cuba profitant des dissensions intestines qui désolent maintenant la Péninsule chercherait peut être à soulever la colonie, de manière à l'affranchir de la domination des Rois d'Espagne.

Ce serait certes un grand malheur, non pas que cette colonie fut déclarée independante ; si elle pouvait le faire spontanement sans guerre civile et d'un mouvement unanime: ce serait pour elle le plus grand de tous les bienfaits. Mais qu'elle se divisait en factions, qu'une partie du peuple portât les armes contre l'autre, cela pourrait entraîner à d'affreuses conséquences. L'île entière est assise sur un volcan perpétuel; elle renferme dans son sein des ennemis plus dangereux que les despotes de l'Europe. Elle a donc besoin d'une union indissoluble, entre tous ses citoyens, et d'une tranquillité indissoluble pour conjurer sans cesse l'orage qui se forme sur sa tête, et qui est sur le point d'éclater à tout moment.

VOYAGE EXTRAORDINAIRE.

Le navire paquebot (*Ohio*, s'est fait remarquer, dans trois voyages consécutifs, par la célérité de sa marche. Dans l'espace de sept semaines, il s'est rendu de Philadelphie à la Nouvelle-Orléans, s'en est retourné à Philadelphie, et est venu ici, toujours avec un chargement complet. Son dernier voyage a été de 10 jours. Ces traversées sont très fréquentes à nos bâtimens marchands. Honneur donc à notre marine.

(*Communiqué.*)

Monsieur l'Editeur de l'*Abeille*.

Observer et faire observer les lois, c'est le devoir de tous les gouvernemens; et la proclamation du gouverneur de la Louisiane que je viens de lire dans votre journal de ce matin, rédigée sans doute dans le même but, ne saurait être trop digne d'éloges. Mais c'est l'interprétation erronée des lois qui produit souvent le mal là même où l'on se propose de faire le bien; et c'est par cette raison que toutes les législations de l'univers s'accordent à prohiber l'*interprétation* lorsque la lettre de la loi est claire, précise, péremptoire.

L'acte du Congrès du 20 avril 1817, deuxième section, cité par M. le gouverneur, concerne l'habitant des Etats-Unis qui "*s'enrôle*, prend une part quelconque ou *engage* d'autres personnes à *s'enrôler* ou à prendre part, ou à sortir des limites ou des juridictions de s Etats-Unis dans l'intention de *s'enrôler* ou de prendre part active dans le *service* de tout prince étranger, état, colonies, district ou peuple, en qualité de SOLDAT, SOLDAT DE MARINE OU MATELOT A BORD DE QUELQUE BATIME VT DE GUERRE, LETTRES DE MARQUE OU CORSAIRE &c." Rien de plus juste. L'objet évident de cette loi est de lui d'empêcher l'habitant des Etats-Unis de prendre *à l'étranger* des engagemens qui puissent lui imposer un jour l'obligation de porter les armes contre sa patrie.

Maintenant *quœritur*: une personne qui, invitée ou non, armée ou non, se serait rendue ou se rend rait spontanément au Texas, et qui, sans *s'engager* dans aucune troupe régulière, sans *s'engager au service* de personne, mais dans le but seul de défendre la vie et les propriétés de ses parens ou amis contre une agression que le droit universel et les lois constitutionnelles même du pays regardent comme un pur brigandage, une telle personne serait-elle considérée comme réfractaire d'une loi qui ne parle que des qualités de SOLDAT, SOLDAT DE MARINE, &c.

Des jeunes gens qui sortent des *limites* ou des *juridictions* des Etats-Unis, voyageant à leurs propres frais, vivant de leur propre bourse, ou aux frais et sur la bourse de quelques *particuliers* qui ne sont et n'ont jamais été eux-mêmes *soldats*, et se trouvent dans l'urgence de repousser des hommes-tigres qui menacent de les dévorer ; ces généreux voyageurs qui les secourent de leurs forces *individuelles*, seront-ils réputés *coupables de félonie* dans leur pays natal? Et pourtant, ils ne sont pas des *soldats*, car ils ne reçoivent pas de solde; ils ne sont pas des *engagés*, car ils peuvent rentrer chez eux quand bon leur semble; ils ne sont pas *enrôlés* au *service* de qui que ce soit, car leurs noms ne figurent point sur les rôles ou matricules *militaires* d'aucun pays..... Seront-ils donc, ces jeunes gens, frappés par une loi qui ne contemple que l'habitant des Etats-Unis *soldat* à l'étranger?

Un habitant des Etats-Unis, homme essentiellement libre, sort de son pays et va partout où son plaisir ou ses affaires l'appellent; et aucune loi ne peut l'en empêcher, car on ne peut pas être en même temps libre et esclave; on ne peut pas se trouver tout à la fois libre et en prison. Il va au Texas, où à la Chine. Là il trouve que la maison, la vigne, la plantation, la personne de son hôte, de son ami, de son père peut-être, sont attaquées; il prend les armes, il défend l'innocence opprimée..... Est-ce là le *soldat* à l'étranger dont parle la loi?

Il est à désirer, Monsieur, que l'on donne au public une explication sur ces faits, dont l'importance est d'autant plus sérieuse que la loi citée par S. E. le gouverneur concerne beaucoup moins la cause l'existence que le sort des nombreux citoyens des Etats-Unis marchant à sa défense, et d'une foule d'orateurs, d'écrivains, de capitalistes, &c., qui les ont excités, aidés, encouragés, et non *engagés* ou *enrôlés* à cet ne tée héroïque. Moi-même, vous-même, Monsieur l'Editeur, nous nous trouverions enveloppés dans un *procès-monstre* d'une nouvelle espèce. En tout cas, si une *interprétation* de la loi dont il s'agit était absolument nécessaire, ne serait-ce pas au législateur seul à s'en occuper? Et toute modification du sens ou de la lettre de la loi, pourrait-elle avoir un effet rétroactif?

A la hâte, je vous soulaite le bonsoir.

A la Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre 1835.

Votre tout dévoué, B***.

ATTITUDE DE LA RUSSIE.

La Russie fait en ce moment un grand étalage de ses forces ; nous ne savons si elle cache quelques desseins, mais il est évident qu'elle veut éblouir les yeux en se montrant partout armée, au nord comme au midi. Une flotte considérable, composée de quatorze ou quinze vaisseaux de haut bord, a été même signalée dans la Baltique.

La prétention de la Russie, et sa préoccupation surtout, a été depuis long-temps si partie ; et par la même raison qu'elle cherche à se donner de larges frontières maritimes, elle sonde de grouper grand nombre de vaisseaux de guerre ; car elle sait qu'elle ne pourra lutter complettement contre l'Angleterre, qu'alors qu'elle aura une marine sinon égale, au moins capable de soutenir une première lutte contre la belle et forte marine anglaise.

Jusqu'ici ses tentatives ont été vaines ; la Russie a beaucoup de vaisseaux, mais elle n'a ni amiraux, ni capitaines, ni marine. Nos escadres ont pu voir ce qu'était la marine russe à Navarin ; plus d'un jour de mer de l'Angleterre et de la France sourirait de pitié en voyant les manœuvres lourdes et grotesques des vaisseaux russes, qui rappelaient les exercices des troupes russes à l'époque de Pierre-le-Grand.

Cette marine n'est pas, aujourd'hui redoutable, elle peut le devenir. C'est dans cet objet que la Russie voudrait entretenir une si étroite alliance avec la Suède, le Danemark et la Hollande, car ses escadres pourraient se recruter dans des braves marins de ces nations.

Quand on a annoncé que le prince Oscar, le fils de Bernadotte, n'aurait pas été admis au congrès de Kalisch, et qu'on préférait à le fils de l'ancienne dynastie, on a été mal informé sur la nature des rapports qui existent entre la Suède et la Russie, spécialement entre Bernadotte et le czar Nicolas. C'est en effet du règne de Bernadotte que date l'alliance plus intime du cabinet de Saint-Pétersbourg et de Stockholm ; il est bien possible que l'empereur Nicolas, pour éviter tout rapprochement entre l'Angleterre et Bernadotte, ait l'air de montrer de la mauvaise humeur et de se servir du prétendant comme d'une menace ; mais, dans son avenir, la Russie a trop besoin de la Suède pour songer jamais à blesser trop profondément le roi suédois qui règne à Stockholm. Pour Bernadotte dans l'alliance de l'Angleterre et de la France, serait une des grandes fautes de la Russie ; elle ne la commettra pas.

D'ailleurs ne dirait-on pas, à entendre certains politiques, que la Russie n'a vouloir, pour que tout s'exécute autour d'elle ; ce qui fait la force de cet empire, c'est la conviction qu'il a partout admirablement semé de l'immensité de ses forces et de la facilité de ses moyens d'action. Cette fantasmagorie, elle la produit avec ses amis comme avec ses ennemis ; elle aide ses conquêtes, elle prépare ses succès ; elle a convaincu l'Europe que ses volontés devaient être des ordres, parceque derrière ses ordres étaient des myriades de bataillons. Mettez-la une fois à l'épreuve, et vous verrez immédiatement la Russie reculer, ou n'agir qu'avec une faiblesse de moyens telle qu'on sera étonné d'avoir eu peur si long-temps d'elle ; prenez" les deux campagnes des Balkans et de Varsovie, et jugez si c'est là l'état gigantesque dont on parle tant. Aujourd'hui même consultez les voyageurs qui ont vu le camp de Kalisch, ils vous diront si c'est la peine de faire tant d'étalage et de phrases pompeuses.

La Russie manque par deux points : ni argent, ni système régulier dans l'administration militaire ; elle est si obérée; ses ressources sont si faibles, si mal assurées, que la maison Rotschild elle même hésite à lui prêter. Quant à son administration militaire, elle est si irrégulière, qu'il y a tel régiment porté sur le contrôle du colonel à 3000 hommes, qui ne compte pas plus de 1,050 baïonnettes ; les rapports des officiers et des généraux sont si mensongers, que M. de la Fernoays aimait à conter que lors de la campagne de 1829 l'empereur arrivant au Danube vénia qu'on pont qu'on lui avait dit avoir été jeté, non seulement n'était pas établi, mais qu'on n'avait pas encore coupé le bois nécessaire pour en préparer les premiers élémens.

Que les puissances de l'Europe sans doute surveillent la Russie, mais qu'elles ne s'agenouillent pas devant elle ; elle ne s'agrandit que par la peur qu'elle inspire, et la seule crainte qu'on dont avoir aujourd'hui, c'est qu'alors qu'on s'en apercevra, il ne soit plus temps d'y porter remède. Alors la force réelle sera arrivée à l'aide de la puissance factice.

(*Journal du Hâvre.*)

Nouvelles diverses.

(*Par le* BOUVAR)

Un journal assure que ces jours derniers le parquet a fait de nouvelles démarches pour l'exécution d'un condamné non pourtant en 1826, contre l'adjoint responsable du *Constitutionnel*.

Une lettre de Berlin annonce le départ de cette ville pour le camp de Kalisch de M. de Mailly, ancien aide-de-camp du duc de Bordeaux. M. de Mailly avait été refusé dans une première demande pour obtenir un passeport à raison de sa qualité de Français, mais l'ambassade russe ayant été informée du son titre auprès de la dynastie déchue lui en a envoyé un, avec accompagnement d'excuses multiplies fois repétées.

Le Marquis de Dorre et lord Wellesley, l'un fils, l'autre cousin de Wellington, vont aussi à Kalisch, et pour que rien ne manque à la couleur absolutisme de la réunion, le duc de Cumberland doit y être arrivé.

On doit se rappeler ici de quelle manière M. O'Connel, dans ses derniers discours, a signalé les trames ourdies par ce prince du sang royal anglais, pour éloigner du trône, à son profit, la princesse Victoria.

On assure d'ailleurs que l'empereur d'Autriche n'a point donné à ses représentans à l'étranger, en ce qui touche Teplitz, d'ordres analogues à ceux qui ont conduit à Kalisch les étrangers appartenant à l'Europe occidentale.

Une lettre des frontières de la Pologne annonce que pour toute la durée des manœuvres de Kalisch, les polonais suspects ont reçu ordre de se tenir chez eux sans se déplacer, sous les peines les plus sévères. Les mêmes ordres ont été donnés, assure-t-on, dans les provinces prussiennes de l'ancienne Pologne.

Le *Journal de la Haye*, arrive hier, contenait un article qui exprimait nettement le vœu que la séparation de la Belgique et de la Hollande fut définitivement réglée par les puissances. Il faut dire que cet article d'un journal ordinairement dévoué au pouvoir régnant, paraît avoir été écrit autant sous l'inspiration hollandaise, que sous celle du ministère.

On nous assure que l'année prochaine tout l'éclairage de Paris sera fait au gaz. Nous souhaitons que cette nouvelle soit bientôt confirmée par les faits.

On écrit d'Alger :

"Maintenant que le choléra a cessé ses ravages, on s'occupe avec activité de l'expédition d'Oran. Une coalition formidable contre Abdel Kader, se forme parmi les indigènes eux-mêmes, et deux facilitent les opérations de nos troupes."

La mort de Paganini se confirme. Il laisse une fortune de sept millions, qu'il doit à son talent.

La *Gazette d'Augsbourg* contient ce qui suit, sous la rubrique de Teplitz, 16 septembre :

"Nous attendons notre empereur Ferdinand avec toute sa suite, le 19 à midi le prince de Metternich l'accompagne. Le ministre de Russie, M. de Tatischeff, est déjà ici. Le comte Nesselrode n'arrivera que plus tard, et l'empereur Nicolas est attendu pour le 25 ou le 28, avec l'impératrice et ses enfans. Un bataillon de grenadiers d'élite et un escadron de cavalerie font le service du palais. Les polonais et les russes qui n'ont pu justifier le but de leur présence ici, ont été renvoyés.

"Il est bien naturel qu'on se demande quel sera le résultat des conférences diplomatiques. En attendant, il paraît que des délibérations préparatoires entre les trois ministres des affaires étrangères, n'ont pas été jugées nécessaires, puisque le prince de Metternich n'arrivera qu'avec l'empereur Ferdinand, que le comte de Nesselrode est encore attendu, et que M. Ancillon s'est arrêté à Dresde ; et, dans le fait, de semblables conférences sont devenues inutiles depuis que la victoire remportée à Paris par les doctrinaires sur la presse licencieuse, a rendu superflue toute attitude menaçante envers la France.

"Il n'est pas improbable qu'il soit pris à Teplitz une décision sur la séparation définitive de la Belgique et de la Hollande et sur l'isolement du grand duché de Luxembourg. Nous attendons ici le duc de Nassau, et les appartemens sont retenus pour les rois de Saxe et de Wurtemberg."

On écrit de Berne, 19 septembre :

"Hier encore on regardait comme certaine l'arrivée de Rumigny ; nous apprenons aujourd'hui avec étonnement sa translation à Turin et la nomination de M. de Montebello comme ambassadeur près de la diète helvétique. Cette nomination n'a pas fait un bon effet, quoiqu'on général on ne désirât pas le retour de M. de Rumigny. Quelques personnes veulent reconnaître dans le choix fait par le cabinet français, une disposition peu favorable pour la Suisse. En effet, il est question d'une note très-énergique de la part de la France sur les menées des légitimistes français à Genève. Notre police a fait des recherches pour trouver un évadé d'avril qui, dit-on, est caché ici, ce qui prouve que l'ambassade française a fait des démarches auprès du gouvernement. Si l'on ne pouvait prévoir la docilité de ce dernier, et son empressement à satisfaire à toutes les exigences du gouvernement français, nous pourrions bien être témoins d'un étrange spectacle, une rupture avec l'ouest, après avoir réglé nos difficultés avec l'est."

—Les Français établis à Lima ont adressé dernièrement à M. Louis Noney, capitaine de corvette, commandant le brick de l'état l'*Actéon*, la lettre suivante, que nous empressons de reproduire comme un nouveau témoignage qui honore la conduite de nos officiers de marine à l'étranger, et comme la preuve de l'opinion que nous avons cessé de maintenir nos stations navales sur un pied respectable dans l'Océan Pacifique :

"Monsieur le commandant,

"Témoins des efforts continuels que vous avez faits depuis votre arrivée dans le port du Callao pour protéger et défendre nos droits souvent menacés, nous ne pouvons, M. le commandant, résister au désir de vous en témoigner notre reconnaissance.

"Si la nouvelle du Blocus nous donna des inquiétudes, nous fumes bien vite rassurés par la mesure énergique que vous prîtes de rendre les navires chargés de cette expédition, responsables de toute insulte faite à notre pavillon. Nous mêmes, M. le commandant, si la plupart d'entre nous n'ont pas éprouvé des avanies et s'ils n'ont pas été mis en prison, nous le devons non-seulement aux réclamations de notre chargé d'affaires mais surtout à la présence de l'*Actéon* et à l'énergie bien connue de son commandant.

Nous savons, Monsieur, que pour un homme d'un caractère aussi élevé que le vôtre, et qui ne consulte pour sa conduite que son honneur et son devoir, les applaudissemens sont inutiles, mais nous espérons que vous ne trouverez pas mauvais que des compatriotes qui vous doivent la sécurité dont ils jouissent le disent hautement et vous adressent leurs remerciemens.

Permettez aussi qu'en qualité de français nous nous réjouissons de voir notre marine si dignement représentée, et s'éloignement dans lequel nous nous trouvons de la mère-patrie, nous ont fait oublier que nous appartenons à la grande nation, les craintes qu'inspire l'*Actéon* suffiraient pour nous le rappeler et exciter chez nous des sentimens d'orgueil.

Veuillez, etc.

Ont signé tous les français à Lima.

VARIETES.

On écrit de Constantinople, 26 août : La semaine dernière, la jeune et belle épouse d'un résident anglais dans cette ville, accompagnée d'une ou deux suivantes, était sortie de bonne heure de sa maison de Beutari pour jouir du bain dans le Bosphore.

Pendant son bain, de jeunes officiers turcs s'approchèrent et semblaient cloués sur place. Les suivantes les invitèrent à se retirer, mais au lieu de faire droit à la requête, ils se mirent à dire tant de folles choses, que la dame, furieuse, s'élança hors de l'eau, changea bientôt son costume de bain en une toilette du matin, s'élança dans sa voiture et se fit conduire tout droit aux baraques, où elle porta plainte au colonel, en lui demandant que les délinquans fussent punis en sa présence.

Le colonel envoya quelques soldats arrêter ceux-ci chez un ami où on les trouva à déjeuner. Le colonel après leur avoir adressé les plus vifs reproches pour avoir osé violer les lois du harem, les mit à la disposition de la dame et leur ordonna de se soumettre au châtiment qu'elle leur infligerait.

"Bien! dit-elle, comptez que je les punirai moi-même." Elle saisit alors un gros bâton qui se trouvait à sa portée, et, en faisant usage pendant un quart d'heure, plus ou moins, elle justifia sur les épaules de ses galans admirateurs la vérité du proverbe qu'*il n'y a pas de roses sans épines*. Après quoi elle se jeta de nouveau dans sa voiture, salua de la main le colonel et rentra chez elle, enchantée de son aventure du matin.

—Nous avons déjà annoncé que deux voyageurs, passant le 23 juillet dernier dans un village de Suisse, avaient écrit sur un registre d'auberge des mots qui paraissaient se rapporter à l'attentat commis le même jour à Paris, et trouver par conséquent que le crime de Fieschi n'était pas un crime isolé. Un voyageur avant lu la suite du registre, avait été immédiatement adressé, par l'intermédiaire de M. le juge d'instruction de Grenoble, au greffe de la Cour des pairs. Ce régistre fait partie aujourd'hui de ses pièces du procès.

L'instruction si vaste et si compliquée se poursuit avec la plus grande activité. Plusieurs pages du tribunal de la Seine en sont exclusivement occupés. Les actes d'instruction sont si nombreux, les interrogatoires en multiplié à tel point, que les magistrats commis par M. le président de la cour des pairs sont obligés, depuis plusieurs jours, de se rendre au palais des quatre heures du matin.

Il est donc impossible pour le moment de prévoir l'époque à laquelle commencera ont les débats. On avait parlé du 30 octobre, mais il n'est pas vraisemblable que instruction puisse être complétée dans un mois.

DERNIERES DATES.

New York	31 oct	Boston	31 oct
Philadelphie	31 "	Baltimore	2 "
Charleston	7 nov.	Washington	2 "
Paris	1er oct	Liverpool	3 oct
Hâvre	2 "	Londres	2 "

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS, 14 NOV. 1835.

ACTIONS.

563 De la Banque du Gaz. 102
500 dito dito 102
100 dito des Arcusins 531
143 dito dito 534
10 dito dito 534
140 dito de l'Union. 122
200 Chemin de fer de Nashville 101

COTON

873 balles Lou. et Mississippi à 16cts.
112 dito jous. au comm.

STORES—Ancienne récolte, à 9cts bonne demande.

CAFE—13 à 14 cts. Le jaune.

MELASSES—Hâvanes 38cts—Le gallon.

GRAISSE—Sur 200 la livre.

FARINE—Par baril $7 à 7½.

RIZ—Par livre bon.

MAIS—70cts le boisseau.

FARINE DE MAIS—$2½ à 2½ par baril.

LARD—Mess $12—Prime 10

PORK—Mess $17—Prime 15

BEURRE—Goshen 23 à 24cts. par barril.

De l'Ouest, 18cts

MORUE—$11 à 11 par caisse

MARGELLAN—$6 à 8

BLANC-DE-BALEINE—25a 37cts—Chandelles suif 12½ à 15

HUILE DE BALEINE—700 à 105

HUILE DE TANNEUR—45 à 48

WHISKY—Rectifié, 34 à 36cts

TOILE D'EMBALLAGE—18 à 19 pour 28 à 30cts.

CORDE D'EMBALLAGE—11 à 12cts.

PLOMB EN SAUMONS—5½ à 6—En barres 7cts

—Du chasse $1 75 par sac—En feuilles 10cts.

BRA, Goudron et Résine—Sans variation

ETAT DU COTON.

Existant au 1er Octobre 1835		Balles	1812
Arrivé cette semaine	11573		
Arrivé antérieurement	40562	52135	
			53947
Exporté cette semaine	5611		
Exporté antérieurement	11700	20311	
Existence			33636

ETAT DU TABAC.

Existant au 1er. Octobre 1835		Bts	1281
Arrivé cette semaine	62		
Arrivé antérieurement	213	275	
			1556
Exporté cette semaine	371		
Exporté antérieurement	756	1127	
Existence			432

Ventes d'actions à New-York.

22 oct.	150	actions de la Banque des E. U.	à	110½
31 "	100	do do do		109½
" "	150	do Canal de la N-O.		104½
" "	100	do à 6 mois		104
" "	200	do Ban